

Dénomination du produit :

NB Alternative Funds SICAV S.A – NB Private Equity Open Access Fund (le « Compartiment »)



A. Résumé

Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Dans le cadre du processus d'investissement du Compartiment, les équipes d'investissement des Gestionnaires de portefeuille de NBEL et NBAA qui recherchent des opportunités d'investissement en capital-investissement pour le Compartiment (la ou les « **Équipe(s) d'investissement** ») prennent en compte, dans la mesure où elles le jugent approprié, un certain nombre de caractéristiques environnementales et sociales, notamment :

- Environnement (par exemple, émissions de GES, consommation d'énergie) ;
- Social (par exemple, confidentialité et sécurité des données, sécurité des produits) ;
- Main-d'œuvre (par exemple, sécurité du personnel, participation des employés) ;
- Chaîne d'approvisionnement (par exemple, approvisionnement en matériaux, gestion de la chaîne d'approvisionnement) ; ou
- Leadership et gouvernance (par exemple, éthique commerciale, exposition à une réglementation en évolution).

Stratégie d'investissement

Afin de promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, le Compartiment :

- Investira auprès de sponsors principaux, de general partners ou de gestionnaires (chacun un « **Sponsor principal** ») qui ont démontré un engagement en faveur de l'intégration ESG tout au long de leurs processus d'investissement, tant au niveau de l'entreprise que de la stratégie du fonds. Les Gestionnaires de portefeuille de NBAA et de NBEL tiennent compte des caractéristiques environnementales et sociales de chaque Sponsor principal en évaluant qualitativement et quantitativement l'intégration ESG au niveau du Sponsor principal et de la stratégie d'investissement du fonds sous-jacent du Sponsor principal, en matière de politique, de surveillance, d'objectif, de sélection, de propriété et de mesure, sur la base des meilleures pratiques du secteur (le « **Tableau de bord ESG du Gestionnaire** ») ;
- Investira dans des sociétés pour lesquelles les Équipes d'investissement ont entrepris une évaluation ESG au niveau de l'entreprise (« **Évaluation des facteurs ESG d'une société** »), fondée sur le concept de considérations ESG importantes spécifiques à un secteur ; et
- Évitera les sociétés émettrices dont les activités, au moment de l'investissement par le Compartiment, sont incompatibles avec la Politique de prévention de NB Private Markets (la « **Politique de prévention de NB Private Markets** ») ainsi que les directives spécifiques d'investissement de prévention du Compartiment (collectivement appelées les « **Directives d'investissement de prévention du Compartiment** »).

Proportion d'investissements

La proportion minimale prévue d'investissements utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment décrites ci-dessus (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S) est de 60 % de son actif total. Compte tenu des caractéristiques à plus long terme et de liquidité du Compartiment, ce dernier peut généralement investir jusqu'à 40 % de son actif total dans d'autres investissements (#2 Autres).

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Les Équipes d'investissement assureront le suivi et produiront un rapport aux investisseurs du Compartiment sur la performance des indicateurs de durabilité ci-dessus, à savoir : (i) les indicateurs du Tableau de bord ESG du Gestionnaire ; (ii) l'Évaluation des facteurs ESG d'une société ; et (iii) les Directives d'investissement de prévention du Compartiment.

Les Équipes d'investissement utilisent les indicateurs de durabilité ci-dessous pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales importantes alignées sur les facteurs ESG :

- Pourcentage des investissements dont le score moyen pondéré dans les indicateurs du Tableau de bord ESG du Gestionnaire est supérieur à la catégorie la plus basse (« Absence ») ;
- Pourcentage des investissements pour lesquels l'Équipe d'investissement a réalisé l'Évaluation des facteurs ESG d'une société ;
- Pourcentage des investissements conformes aux Directives d'investissement de prévention du Compartiment.

Ces indicateurs de durabilité seront utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment, feront l'objet d'un rapport annuel aux investisseurs du Compartiment et seront inclus dans le rapport périodique du Fonds (conformément aux exigences de l'Article 11 du SFDR).

Méthodes

Chaque Sponsor principal se voit attribuer un score moyen pondéré sur une échelle allant de la catégorie « Absence », « En phase initiale », « En phase de développement » à « Intégré » dans les catégories évaluées qui sont suivies au fil du temps et comparées à des indices de référence exclusifs portant sur des sociétés homologues. S'il n'existe aucune preuve de l'engagement du Sponsor principal en faveur de l'intégration ESG, le Sponsor principal obtiendra le score « Absence » et ne sera donc pas aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment. En outre, l'alignement sur les caractéristiques environnementales et sociales est évalué à l'aide de l'Évaluation des facteurs ESG d'une société, qui est basée sur la matrice de matérialité exclusive de Neuberger Berman (la « Matrice de matérialité NB »). Les sociétés dans lesquelles le Compartiment investit feront l'objet d'un suivi régulier pour détecter les violations ESG et les risques en temps réel en utilisant les capacités big data des Gestionnaires concernés. Si une question ESG pertinente et importante est identifiée chez un Sponsor principal ou une société bénéficiaire des investissements à la suite d'un tel suivi, les Gestionnaires de portefeuille détermineront un plan d'action adéquat, y compris l'engagement. Les Gestionnaires de portefeuille de NBAA et de NBEL appliquent la Politique de prévention de NB Private Markets et les Directives d'investissement de prévention du Compartiment pour s'assurer que le Compartiment n'investira pas sciemment dans des sociétés impliquées dans l'une des activités mentionnées dans ces lignes directrices.

Sources et traitement des données

Les données ESG proviennent des organisations financières internationales, des prestataires externes, des divulgations directes des entreprises, des divulgations indirectes des entreprises, des agences de développement et des prestataires de recherche ESG spécialisés. L'équipe big data de Neuberger Berman peut collaborer avec l'Équipe d'investissement pour identifier les sources de données innovantes et non traditionnelles susceptibles de fournir des informations supplémentaires. Une faible proportion de données devrait être estimée et dépendra de la composition, de la nature, de l'activité et du secteur des sociétés émettrices.

Limites aux méthodes et aux données

Les limites liées à la méthodologie et aux données comprennent, notamment, le manque de standardisation et le reporting limité et/ou peu homogène des sponsors de capital-investissement. Ainsi, le Gestionnaire et les Équipes d'investissement encouragent la divulgation de certains indicateurs de données ESG de base, notamment par le biais d'efforts volontaires tels que l'Initiative de convergence des données ESG. En outre, l'engagement est utilisé comme un moyen d'améliorer la compréhension des Sponsors principaux et des sociétés émettrices sur les questions ESG. Ces limitations ne devraient pas affecter la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales du Compartiment, en particulier en raison des mesures prises pour atténuer ces limitations.

Diligence raisonnable

Avant de réaliser des investissements, l'Équipe d'investissement effectuera une diligence raisonnable qu'elle juge raisonnable et appropriée sur la foi des faits applicables à chaque investissement. L'Équipe d'investissement effectuera une diligence raisonnable au niveau de l'entreprise en mettant l'accent sur des facteurs ESG importants spécifiques à l'entreprise et au secteur cibles, ainsi que sur les pratiques du Sponsor principal (telles que définies ci-dessous). Sur la base de la diligence raisonnable initiale, l'Équipe d'investissement attribue à chaque Sponsor principal un score ESG moyen pondéré qui est suivi au fil du temps et comparé aux indices de référence exclusifs portant sur des sociétés homologues. Après l'investissement, un questionnaire annuel portant sur la diligence raisonnable sera envoyé à chaque Sponsor principal dans lequel le Compartiment investit afin de suivre les progrès réalisés sur les questions ESG. En outre, l'Équipe d'investissement surveille périodiquement les sociétés bénéficiaires des investissements pour détecter toute violation des critères ESG. Les Équipes d'investissement travaillent en étroite collaboration avec l'Équipe d'investissement ESG afin de garantir le respect des meilleures pratiques du secteur en matière d'intégration ESG dans le processus de diligence raisonnable par le biais de réunions régulières et de formations périodiques.

Politiques d'engagement

Les co-investissements du Compartiment seront généralement des investissements minoritaires, réalisés aux côtés d'un Sponsor principal qui contrôle ou détient des droits de contrôle importants sur la société bénéficiaire des investissements. En général, en tant qu'investisseur minoritaire, les Gestionnaires de NBAA et NBEL et le Compartiment auront des droits de contrôle et de gouvernance limités concernant les sociétés bénéficiaires des investissements du Compartiment. Toutefois, dans la grande majorité des cas, les fonds et les comptes clients gérés par ces Gestionnaires de portefeuille ou leurs sociétés affiliées (autres que le Compartiment) sont des investisseurs existants dans les fonds des Sponsors principaux avec lesquels le Compartiment devrait co-investir. En ce qui concerne ces co-investissements, les Gestionnaires de portefeuille concernés peuvent et ont l'intention de s'engager directement avec les Sponsors principaux à la suite de ces relations afin d'améliorer la compréhension des questions ESG par le Gestionnaire de portefeuille chez le Sponsor principal et ses sociétés en portefeuille et d'encourager l'amélioration des processus ESG chez le Sponsor principal concerné dans la mesure jugée appropriée par les Gestionnaires de portefeuille.

Indice de référence désigné

Non, aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.